
DECRET N° 2026/167 DU 04 MAI 2026
instituant des obsèques officielles en l'honneur de Monsieur
Marcel NIAT NJIFENJI.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
VU le décret n° 76/424 du 16 septembre 1976 fixant les règles du protocole à observer en matière de cérémonies publiques, préséances et honneurs civils et militaires,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Des obsèques officielles sont instituées en l'honneur de **Monsieur Marcel NIAT NJIFENJI**, ancien Président du Sénat, décédé le 11 avril 2026 à Yaoundé des suites de maladie.

ARTICLE 2.- Ces obsèques officielles se dérouleront le samedi, 16 mai 2026 à Bangangté, Département du Ndé, Région de l'Ouest.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **04 MAI 2026**

